



REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de Seine-et-Marne
Arrondissement de Fontainebleau

Service Affaires Scolaires

☎ : 01.64.78.57.74 – Fax : 01.64.78.57.73

Le 18 avril 2017

Affaire suivie par : NV/CL

Objet : Restauration scolaire 2017 / 2018

Madame, Monsieur,

Veillez trouver ci-dessous la liste des documents que vous devez impérativement nous transmettre si vous souhaitez réinscrire votre enfant au service de restauration scolaire.

- La fiche d'inscription dûment complétée et signée,
- Une copie du livret de famille
(avec justificatif de décision du Tribunal en cas de divorce ou de séparation),
- Une copie du carnet de santé de l'enfant, contrôle vaccination DTP
- L'autorisation d'hospitalisation et intervention chirurgicale en cas d'accident
(autorisation de soins à compléter)
- Une attestation d'assurance scolaire et extra scolaire au nom de l'enfant,
- Le numéro d'allocataire de la caisse d'allocations familiales
(une copie de lettre ou attestation de la CAF - uniquement)
- Le dernier bulletin de salaire et l'attestation d'employeur ou ASSEDIC des deux parents
- Pour les élèves extérieurs à la commune, 10 enveloppes libellées et timbrées par famille.
- Un relevé d'identité bancaire,
- Le coupon d'acceptation du nouveau règlement intérieur complété et paraphé.

Attention

Tout dossier incomplet sera rejeté

Tout changement de situation familiale doit être immédiatement signalé

L'inscription est prise en compte dès lors qu'il n'existe aucune dette à la Trésorerie de Nemours.

La facture du mois de septembre sera envoyée fin août pour un règlement le 30 septembre 2017 au plus tard.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

N. VILETTE
Maire-Adjointe
Déléguée aux Affaires Scolaires,

Confirmation OBLIGATOIRE de l'inscription à la restauration scolaire

Nom et Prénom de l'enfant :

Date de Naissance :

Ecole :

Classe :

Nom et Prénom du représentant légal :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Tél. Personnel :

Tél. Urgence :

DTP (antitétanique) :

Contre Indication Médicale :

Statut :

Demi-pensionnaire

OU

Occasionnel

Le passage de statut de demi-pensionnaire au statut d'occasionnel (ou inversement) est possible au 1^{er} de chaque mois et exclusivement une seule fois par année scolaire

Personne à prévenir en cas d'accident ou de maladie :

Nom et prénom :

.....

Numéro de téléphone :

Personne majeure autorisée à prendre l'enfant :

Nom et prénom :

.....

Numéro de téléphone :

La signature de la présente confirme l'acceptation du règlement intérieur de la Restauration Scolaire.

Nom et Prénom (père, mère, tutrice) :

Le

Signature,
Bon pour accord,
Lu et approuvé